

## Intervention de Georges Le Brun Kéris au congrès de l'Europe (La Haye, 8 mai 1948)

**Légende:** Le 8 mai 1948, Georges Le Brun Kéris, membre de l'Assemblée de l'Union française, rappelle aux participants de la commission politique du congrès de l'Europe à La Haye la nécessité de construire l'Europe en laissant à chaque État exerçant des responsabilités coloniales la liberté d'assurer les progrès politique, social et culturel des populations vivant dans ses territoires d'outre-mer.

**Source:** Archives du Mouvement européen international, Bruxelles. Congress of Europe (May 1948), Vol. II. Political Committee, pp. 64-65.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/intervention\\_de\\_georges\\_le\\_brun\\_keris\\_au\\_congres\\_de\\_l\\_europe\\_la\\_haye\\_8\\_mai\\_1948-fr-ad9118d1-6b29-4eca-b9df-2b4343cd30c5.html](http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_georges_le_brun_keris_au_congres_de_l_europe_la_haye_8_mai_1948-fr-ad9118d1-6b29-4eca-b9df-2b4343cd30c5.html)

**Date de dernière mise à jour:** 07/09/2012

## Intervention de Georges Le Brun Kéris au congrès de l'Europe

Je me permets d'abord de rappeler que cet amendement remplace celui qui vient d'être laissé dans la traduction anglaise et qui était supprimé, et avait été présenté d'abord par Madame Lefauché, M. l'Abbé Catrice et moi-même. Restent donc uniquement les amendements qui ont été lus et qui déclarent que l'Union devra laisser à chacun de ses membres toute liberté pour assurer les progrès politique, social et culturel des populations dans les territoires qui sont situés ici ou outre-mer et de les mettre dans le lien particulier qu'ils désignent. Et nous avons présenté cet amendement, qui, d'abord, peut-être qu'une notion de celui qui était seul dans le texte initial, nous a paru d'un caractère un peu limité et un peu fort strictement matériel. D'autre part, nous avons été très préoccupés moins par le texte même de la motion que par certaines parties de l'avant-projet du rapport. C'est cette partie du rapport qui semble m'éclairer et qui nous a nettement préoccupés. En effet, nous voyons qu'il est question de la création d'une section d'outre-mer dans le Conseil qui mettrait à l'étude les mesures d'ensemble propres à développer par une action commune le potentiel économique des territoires d'outre-mer. En ceci, nous sommes entièrement d'accord, nous croyons, en effet, qu'une action commune pour développer ce potentiel économique ne peut être que féconde et parfaitement désirable. Par contre, nous ne croyons pas, contrairement à ce qui semble être dit à l'appui du rapport, nous ne croyons pas qu'il puisse être favorable, qu'il puisse être heureux de prétendre mettre en commun, si vous voulez, de prétendre déterminer par une pression commune, le progrès politique, social et culturel des populations. Ceci me paraît, au contraire, essentiellement de notre domaine profond à chacun d'entre nous, c'est selon notre génie propre, c'est selon le génie même de chacune de nos civilisations que nous pouvons faire cette œuvre. Ceci me paraît être, par excellence, le progrès politique, le progrès social et le progrès culturel du domaine propre de chacun de nos pays, et c'est pourquoi nous nous sommes permis de proposer cet amendement et ceci d'autant plus que l'évolution politique est une source qui nous est particulièrement personnelle. Nous avons énormément de mal à comprendre mutuellement nos structures politiques internes, nos comportements politiques internes. Or, le texte, tel qu'il semble résulter du rapport ne paraît pas laisser une porte ouverte vraiment sur ce qui est notre chose propre du côté social et culturel, à l'intérieur de nos unions, à l'intérieur de nos pays, à l'intérieur de nos métropoles et des territoires qui s'y rattachent. S'il n'était pas extrêmement tard, j'aurais développé d'autres considérations, j'aurais fait remarquer qu'il est peut-être un peu gênant de voir revenir, par exemple le mot « dépendant », alors que, au moins pour mon pays, cette notion de dépendance a été remplacée par la notion fédérale interdépendante mais considérant l'heure, je ne voudrais pas prolonger la séance, mais je voudrais simplement insister pour demander que si nous nous prononçons très fermement sur la nécessité au point vue économique de cette collaboration, dans le domaine du progrès social, du progrès culturel, du progrès politique des territoires d'outre-mer que ce soit entièrement dans la ligne propre à chacune de nos nationalités.